

Huile entière pour le travail des métaux.

DESCRIPTION & APPLICATIONS

Découpe
Emboutissage
Application par pulvérisation, rouleaux enducteurs, goutte à goutte ou pinceau

Lubrifiant extrême-pression, sans chlore, à dégraissabilité renforcée.

Spécialement élaboré pour réaliser les opérations de découpe emboutissage des plus simples aux plus compliquées et pour toutes les nuances de matières (XES, HLE, INOX, tôles électro-zinguées, aluminium etc...) des plus minces aux plus épaisses.

Le niveau de performance anti-usure du fluide prolonge la durée de vie des outils.
Après process, le film d'huile résiduel permet une protection temporaire des tôles lors de stockages avant conditionnement ou en phase inter-opération.

Les pièces fabriquées ne posent aucun problème lors d'une opération de soudure même si une phase de dégraissage préalable n'a pas été effectuée.

AVANTAGES

- Sans chlore
- Extrême-pression
- Dégraissabilité

Caractéristiques	Normes	Unités	Valeurs			
Aspect / Couleur	-	-	Fluide brun			
Grades	-	-	22	32	68	100
Masse volumique à 15°C	NFT 60-101	kg/m ³	896	902	920	925
Viscosité cinématique à 40°C	NFT 60-100	mm ² /s	22.2	32.4	68.1	100.5
Caractéristiques	Normes	Unités	Valeurs			
Aspect / Couleur	-	-	Fluide brun			
Grades	-	-	150	220	320	460
Masse volumique à 15°C	NFT 60-101	kg/m ³	927	930	932	947
Viscosité cinématique à 40°C	NFT 60-100	mm ² /s	150.8	220.4	320.9	460.7

Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.

Ref. documentaire : XI-126-1603
Date d'édition : 17/11/20